



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL DE REUNION Des 31 janvier et 1^{er} février ATUONA

L'an deux mille quatorze, le 31 janvier, le conseil communautaire des îles Marquises, s'est réuni à Atuona, dans la salle de réunion de la CODIM sous la présidence de M. Joseph KAIHA, Président de la Communauté de communes des îles Marquises.

La réunion du conseil communautaire débute à 15h40 par un mot d'accueil du Président qui remercie de leur présence les membres de la CODIM, ainsi que toutes les personnes présentes à cette réunion.

Isidore HIKUTINI est nommé secrétaire de séance et Bertille ATA le secondera pour la prise des notes et la rédaction du PV.

Le Président vérifie le quorum : 10 présents. Le quorum est atteint et le conseil communautaire peut valablement se réunir et délibérer. Une procuration d'Etienne TEHAAMOANA a été faxée ce jour attribuée à Domingo TEHAAMOANA. Il excuse les absences des autres délégués notamment des Maires du SUD.

Il était prévu de réunir la commission d'ouverture des plis ce jour ; mais le quorum n'ayant pas été atteint, cette réunion est reportée au lendemain, dans l'attente du retour du Maire Etienne TEHAAMOANA, membre de cette commission.

Le Président ouvre la séance et propose d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour comme suit :

1. Entretien des Maires sur la politique sectorielle de l'eau avec Mme Angélique MOULON-SHAN de la société SPEED dans le cadre d'une étude réalisée par le Ministère de l'environnement.
2. Intervention de Monsieur Julien GUILLET de CREOCEAN sur les études concernant les zones de mouillages organisés.
3. Adoption du procès-verbal de la réunion des 16 et 17 décembre 2013
4. Examen et adoption des délibérations
5. Validation d'un chargé de mission CODIM - désistement de Herenui CHALONS
6. Présentation des dossiers de consultation des études pour la mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers des communes des îles Marquises et la réhabilitation des dépotoirs communaux des îles Marquises.
7. Présentation de Marc TARRATS d'une étude concernant les stratégies, perceptions et jeux d'acteurs pour une AMP aux îles Marquises, dans le cadre de son doctorat en géographie
8. Questions diverses

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.

UA POU
HIVA OA
NUKU HIVA
FATU HIVA
TAHUATA
UA HUKA

CODIM | Communauté de
communes des îles Marquises
Atuona - Hiva Oa
BP 16 Haïhau Ua Pou
îles Marquises
Polynésie française
Tél (689) 925 241 ou 915 106
Fax (689) 925 241

Papeete - Tahiti
Tél (689) 926 618
Fax (689) 926 624
Contact
codim@commune-ua-pou.pf

Point 1 : Entretien des Maires sur la politique sectorielle de l'eau avec Mme Angélique MOULON-SHAN de la société SPEED dans le cadre d'une étude réalisée par le Ministère de l'environnement.

Suite à un entretien avec Joseph Kaiha, Maire de Ua Pou qui a motivé son déplacement aux Marquises, Angélique MOULON-SHAN informe les membres de la CODIM du but de sa venue.

Elle expose l'objet de sa mission en présentant un guide d'entretien destiné à la réalisation d'un diagnostic sectoriel de l'eau. La Polynésie française se donne 30 mois pour établir sa politique sectorielle de l'eau (PSE) par la production d'un document de planification sur au moins 5 ans.

Le ministère de l'environnement a souhaité conduire cette démarche dans le cadre d'une concertation la plus large possible. Des ateliers de travail seront organisés dans le 1^{er} semestre 2014.

Le guide d'entretien doit permettre de préciser l'état des lieux et de contribuer au diagnostic en cours d'élaboration.

Après cette rapide présentation et étant donné que l'absence de certains maires à Atuona pour cette réunion CODIM, elle propose de rencontrer les absents à Papeete, étant donné le déplacement prévu des maires début février 2014.

Elle conclut son intervention en remerciant le président de la CODIM de son invitation pour cette présentation.

Point 2 : Adoption du procès- verbal de la réunion des 16 et 17 décembre 2013

Le Président rappelle les différents points de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil communautaire et procède à la lecture du PV de cette réunion.

lundi 16 décembre 14H30:

1. Adoption du procès- verbal de la réunion des 2, 3 et 4 novembre 2013
2. Vote du budget 2014
3. Examen et adoption des délibérations

Mardi 17 décembre 08H30 :

4. Intervention de Stéphanie BETZ, prestataire d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises
5. Présentations du projet UNESCO Marquises par Pascal ERHEL et les aires marines protégées (« IMPAC 3 ») par Sophie Dorothée DURON
6. Validation du candidat pour le poste de Chargé de mission
7. Questions diverses

Il est alors procédé au vote du PV de la réunion du conseil communautaire des 16 et 17 décembre 2013:

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 11

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le PV de la réunion du conseil communautaire des 16 et 17 décembre 2013.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations

Point 3 : Intervention de Monsieur Julien GUILLET de CREOCEAN sur les études concernant les zones de mouillages organisés

Julien remercie la CODIM d'avoir confié à la société CREOCEAN la présente étude. Il rappelle aux membres le départ d'Olivier Lebrun qui est rentré en France pour d'autres responsabilités professionnelles.

Julien expose la proposition de contenu de l'étude sur PowerPoint et ses objectifs.

C'est une mission d'étude de faisabilité pour l'implantation des zones de mouillages proposées en 2013 par CREOCEAN. Afin de pouvoir dimensionner précisément les équipements à mettre en œuvre, il apparaît nécessaire de réaliser des études de terrain afin de :

- Connaître précisément la bathymétrie des sites retenus et pouvoir ainsi définir la longueur précise des lignes de mouillage ;
- Connaître la nature des fonds et les épaisseurs de sédiments du sous-sol pour valider la faisabilité d'implantation d'ancrages écologiques.

Il en résultera :

- La carte bathymétrique précise de chacun des sites de mouillage organisé retenu
- Un relevé de l'épaisseur des sédiments meubles sur ces mêmes sites.

Ces données de terrain permettront de finaliser l'étude de faisabilité des mouillages projetés.

Après une longue présentation et de nombreuses interrogations soulevées par les membres, ces derniers valident une liste des sites potentiels pour la mise en place de mouillage organisés et qui feront l'objet de l'étude.

Ci-dessous la localisation des sites retenus :

Ile	Baie	Zone de mouillage organisée : capacité d'accueil	Surface à étudier
Nuku Hiva	Taiohae	30 bateaux	120 000 m ²
	Anaho	5 bateaux	20 000 m ²
	Taipivai	4/5 bateaux	20 000 m ²
Ua Pou	Hakahetau	4/5 bateaux	20 000 m ²
Ua Huka	Hane	4/5 bateaux	20 000 m ²

Hiva Oa	Tahauku	20/30 bateaux	120 000 m ²
Tahuata	Vaitahu	10 bateaux	40 000 m ²
	Hapatoni	5/10 bateaux	40 000 m ²
	Hanamoenoa	10 bateaux	40 000 m ²

La surface des zones à lever est fonction du nombre de mouillages retenus par l'ensemble des membres de la CODIM ainsi que de l'espace disponible sur chacun des sites.

Le montant de la prestation est fixé forfaitairement à quatre millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent FCFP hors taxes (4 757 500 Fcfp HT) .

La présentation étant terminée, les membres de la CODIM valide le principe de cette étude et le choix de CREOCEAN comme prestataire pour sa réalisation. Une convention sera donc établie pour un délai de trois mois.

Julien remercie encore le Président et les membres de la CODIM pour sa présentation.

Point 4 : Examen et adoption des délibérations

DELIBERATION N° 01-2014 du 31 janvier 2014,

Accordant un complément à la subvention de l'Association « TE HIA TAI KE NUI » pour l'exercice 2014.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 11

Un long débat suit sur ce sujet : le financement est jugé trop important par certains membres, du fait du manque de mobilisation de fonds provenant d'autres sources. Une délibération avait initialement été validée le 16 décembre 2013 pour une subvention de 1 000 000 Fcfp et l'association sollicite 1 MFcfp supplémentaire.

Après discussion, la CODIM valide la subvention complémentaire de 1 000 000 Fcfp pour cette association *ce qui porte le total de la subvention allouée à 2 000 000 Fcfp.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°01-2014 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

A l'occasion de cette attribution de subvention, le président informe les membres qu'il a été rappelé aux différents bénéficiaires des subventions CODIM, par courrier, leur obligation de fournir un état des lieux et le bilan de l'utilisation de la subvention octroyée.

DELIBERATION N° 02-2014 du 31 janvier 2014,

Accordant une subvention à l'Association « COMITE EO HIMENE » pour l'exercice 2014.

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 11

Le président de l'association qui était présent à la réunion a présenté au conseil communautaire le projet de cette première édition du festival de la musique des Marquises.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 02-2014 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 03-2014 du 31 janvier 2014,

Portant décision modificative du budget primitif de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM), exercice 2014 en section de fonctionnement.

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 11

Compte	Intitulé	En moins	En plus
022	Dépenses imprévues	2.000.000	
6574	Subventions aux organismes		2.000.000
	TOTAL	2.000.000	2.000.000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 03-2014 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 5 : Validation d'un chargé de mission CODIM - désistement de Herenui CHALONS

Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé la candidature de Herenui CHALONS le 16 décembre 2013.

Après une nouvelle rencontre avec Herenui CHALONS le 9 janvier 2014, cette dernière a finalement décidé de retirer sa candidature pour des motifs personnels.

Or, il avait été décidé qu'en cas de désistement de la première candidate pour le poste de chargé de mission, il sera fait appel à la deuxième personne sélectionnée, à savoir Mlle Poerava CHAPMAN ; cette dernière, a ainsi été contactée pour un entretien avec le président de la CODIM.

Mlle CHAPMAN a fait connaître son indisponibilité immédiate et pour les trois mois à venir : du fait de cette indisponibilité, cette candidate ne convient pas aux membres de la CODIM.

Le président propose donc de rendre cet appel à candidature infructueux et de proposer l'inscription du poste dans le cadre du concours de catégorie A organisé en 2014 par le CGF.

La CODIM valide la proposition du président.

Point 6 : Présentation des dossiers de consultation des études pour la mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers des communes des îles Marquises et la réhabilitation des dépotoirs communaux des îles Marquises.

Le Président présente un dossier technique sur PowerPoint réalisé par Sophie ESCANDE-WANSONG de la DIPAC en charge de l'étude en question. (voir annexe)

1. Mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers des communes des îles Marquises

Cette étude se décompose en 2 phases :

- 1^{ère} phase - Actions à court terme : Mise en place du Tri*
- 2^{ème} phase - « Grands équipements ».*

Le programme est établi pour fixer le cadre de l'étude pour la *Mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers des communes de Fatu Hiva, Tahuata et Ua Huka* ainsi que les investigations préalables à mener. Cette étape constituera la base de la définition des futures missions de maîtrise d'œuvre.

La mission confiée à la DIPAC porte aussi sur la réalisation de travaux d'aménagement des sites, leur équipement et leur gestion, ainsi que l'organisation et la mise en place d'un Service Public Industriel et Commercial des déchets au sein des communes concernées.

La consultation donnera lieu à un marché, passé suite à un appel d'offres ouvert, et sera présentée en 2 lots :

- Lot 1 : Marquises sud : Fatu Hiva et Tahuata
- Lot 2 : Marquises nord : Ua Huka – Intercommunalité

Une entreprise pourra répondre à l'un ou à plusieurs lots mais ne pourra pas proposer de rabais en cas d'attribution des 2 lots.

La conduite d'opération sera assurée par la *Direction de l'Ingénierie Publique et des Affaires Communales (DIPAC)* du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française.

Le calendrier prévisionnel se présente comme suit :

- 27 janvier 2014 : *Lancement de la consultation des bureaux d'études*
- 28 mars 2014: *Fin de la consultation - remise des offres*
- juin 2014: *Ouverture - analyse des offres*
 - CODIM : ouverture des plis
 - DIPAC : analyse des offres
- juillet 2014 : Attribution du/des marché (s)
 - CODIM : attribution des marchés
 - DIPAC : préparation des marchés - Mise au point
- août 2014 : Lancement des études
 - SAIM : contrôle a posteriori des marchés
 - CODIM : notification des marchés

2. Etude préalable à la réhabilitation des dépotoirs communaux des îles Marquises – Evaluation Simplifiée des Risques (ESR)

Les objectifs sont les suivants:

- Déterminer les **risques encourus** (au droit du site mais aussi aux alentours)
- Régulariser la **cessation d'activité** des sites vis-à-vis des ICPE
- Rendre aux propriétaires le foncier **propre à l'usage** souhaité. Après, suivant les situations :
 - Menus travaux de stabilisation, embellissement, ...
 - Travaux de dépollution ou de réhabilitation

Le déroulement de cette étude est en 3 phases :

PHASE 1

- 1/ ESR– Visite préliminaire du site et Diagnostic initial étape A
PUIS: Validation du programme d'investigations de l'étape B par la DIREN (préalablement soumis à validation de la maîtrise d'ouvrage après analyse du conducteur d'opération)

PHASE 2

- 2/ ESR - Diagnostic étape B
- 3/ ESR - Élaboration du schéma conceptuel et du tableau récapitulatif des sources
- 4/ ESR -Évaluation simplifiée des risques et classification du site
- 5/ Rapport final ESR

PHASE 3

- 6/ Propositions techniques (et financières) ou méthodologiques
- 7/ Cessations d'activité
- 8/ Réhabilitation - nettoyage des sites « simples »
Missions complémentaires : Maîtrise d'œuvre, Études ICPE, Administratif.

Une entreprise pourra là encore répondre à l'un ou à plusieurs lots mais ne proposer de rabais en cas d'attribution des 2 lots.

La conduite d'opération sera assurée par la *Direction de l'Ingénierie Publique et des Affaires Communales (DIPAC)* du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française.

Le délai d'exécution des études est de **36 mois**.

La date prévisionnelle de démarrage des études est fixée au mois d' **août 2014**.

Un long débat suit portant sur cette présentation et sur la gestion des déchets ultimes notamment les déchets industriels ; de quelle compétence relèvent-ils ? ce point devra être clarifié ultérieurement.

Il est 20h30, le Président décide de suspendre la réunion.

Reprise des travaux samedi 1^{er} février 2014, 08h30.

Le Président de la CODIM débute la réunion en rappelant les derniers points de l'ordre du jour.

7. Présentation de Marc TARRATS sur une étude concernant les stratégies, perceptions et jeux d'acteurs pour une AMP aux îles Marquises dans le cadre de son doctorat en géographie
8. Questions diverses

Ainsi que :

- Réunion de la commission d'ouverture des plis
- Délibération

Point 7 : Présentation de Marc TARRATS sur une étude concernant les stratégies, perceptions et jeux d'acteurs pour une AMP aux îles Marquises dans le cadre de son doctorat en géographie

Marc TARRATS expose l'objet de sa thèse puis distribue à chaque élu un questionnaire afin d'évaluer les données maîtrisées par les élus. Il précise que les données et les réponses ne seront ni révélées et ni déferées.

Cette initiative permet de faire progresser les connaissances de chacun afin de récolter des nouvelles idées liées à la cartographie de l'océan des îles Marquises notamment sur les limites des aires marines protégées. Voire également d'évaluer la nécessité des zones à préserver.

Une trentaine de minutes est laissée à chaque élu pour remplir le questionnaire.

Suit une présentation sur PowerPoint sur un suivi du trafic maritime interinsulaire en Polynésie française. L'idée est de placer des antennes sur tout le sud pour permettre de suivre le trajet d'un bateau et de pouvoir le localiser facilement en cas de problèmes dans le cadre d'éventuelles recherches, notamment les bateaux de pêche en cas d'urgence.

Il remercie Joseph et les délégués du temps qui lui a été accordé.

- Avant de procéder au point suivant, Président invite des chefs d'une délégation de la nouvelle Calédonie « KANAKI » lui souhaitent partager avec les membres de la CODIM des informations sur d'une part le travail communautaire de chaque tribu de la Nouvelle Calédonie et d'autre part la vie communautaire marquisienne.

Joseph explique la légende des îles Marquises, puis l'histoire de la création de la CODIM.

Après ces présentations, et des échanges culturels, les « KANAKI » invitent la CODIM à la soirée du pilou pilou et d'autres prestations dans la salle omnisport de Atuona.

Joseph invite par ailleurs ces personnes au déjeuner de la CODIM prévu à 12H00.

- Toti prend alors la parole pour faire un point rapide sur l'avancement du dossier UNESCO et notamment sur le problème du financement de MOTU HAKA.

A 13h15, Etienne Tehaamoana rejoint les délégués de la CODIM afin de poursuivre le point sur l'UNESCO.

Le chef de projet a envoyé un devis à la CODIM et une proposition d'intervention dans le cadre du dossier « Marquises, UNESCO » sous forme d'une convention.

Le chef de projet participera à :

- la préparation et l'animation des différents comités (COPIL, comité rédactionnel, comité d'experts, comité de gestion)
- la rédaction des différentes synthèses et rapport de mission
- la rédaction du dossier général d'inscription au patrimoine mondial
- la restitution des différents travaux liés au projet « Marquises-UNESCO »

Il développera également un programme de communication essentiel à la bonne visibilité du dossier d'inscription.

Le Président fait lecture de la convention à l'ensemble des délégués et apportent des commentaires et/ou modifications (figurant en rouge ci-dessous) sur le calendrier proposé.

Plan de travail : 2014

10 Février : Comité de pilotage (Bilan, Orientations, Validations...)

- *Rapport synthétique du projet « Marquises-Unesco » (historique, l'essentiel, le rétro-planning)*
- *Calendrier prévisionnel : rédaction du cahier des charges pour appel d'offres d'un bureau d'études et validation. (qui fait quoi ? dans quel délai ?)*
 - *lancement de l'appel d'offres d'un bureau d'études*
 - *choix, validation et financement*
 - *rédaction du projet*
 - *organisation séminaire Marquises gestion des sites (comités de gestion)*

Le conseil communautaire valide le principe de cette convention avec les modifications apportées.

Il est ainsi décidé de rencontrer le Président du gouvernement le 10 février 2014 pour présenter l'historique de l'UNESCO en présence du chef de projet Pascal ERHEL

Suspension de la réunion à 15H30 pour la commission d'ouverture des plis. (PV en annexe)

- ⇒ Suite aux travaux de cette commission et à ses conclusions, le conseil communautaire décide d'octroyer le marché du Tourisme à la société ARCHIPELAGEOS.

DELIBERATION N° 04-2014 du 1^{er} février 2014,

Autorisant le Président de la CODIM à signer le marché « du Tourisme » avec ARCHIPELAGOES

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 10

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le marché relatif à l'élaboration de la stratégie de structuration et de développement du tourisme aux Marquises avec ARCHIPELAGOES pour un montant de **11 068 350 Fcfp TTC (onze millions soixante-huit mille trois cent cinquante francs TTC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 04-2014 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Avant de passer aux questions diverses, le Président fait un rappel rapide à Etienne Tehaamoana des points évoqués la veille, à savoir notamment :

- le travail présenté par Julien Guillet (CREOCEAN) concernant les études des levées bathymétriques et le manque de précisions concernant la commune FATU IVA.
- Le report de la nomination du chargé de mission, du fait du désistement de la 1^{ère} candidate et de l'indisponibilité immédiate de la seconde candidate.

Point 8 : Questions diverses

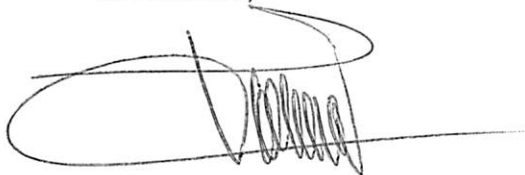
- **Problématique du transport interinsulaire des îles Marquises liées aux EVASANS**
En présence de Madame l'Administrateur, Guylaine CHARIER, une vive discussion sur ce sujet suit, portant sur le maintien des bateaux et en même temps la volonté de disposer d'un hélicoptère.

■ **Utilisation des cartes agricoles**

Etienne TEHAAMOANA explique la procédure d'attribution des nouvelles cartes agricoles, artisanales et lagonaires (avantages et inconvénients) afin de bénéficier le dispositif CAE (Contrat d'Accès à l'Emploi) - présentation sur PowerPoint.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18H30.

Le Président,



Joseph KAIHA

Le secrétaire de séance

Isidore HIKUTINI